

# Pour l'annulation de la dette

Damien Millet  
CADTM

[www.cadtm.org](http://www.cadtm.org)

[www.audit-citoyen.org](http://www.audit-citoyen.org)



# Menu du jour

- Les annulations dans l'Histoire
- Les fondements juridiques de l'annulation



# Les annulations dans l'Histoire



# Briser le tabou de l'annulation

- 1946-2008 : 169 défauts de paiement qui ont duré en moyenne trois ans
- « Le défaut en série sur les dettes extérieures est la norme dans toutes les régions du monde, Asie et Europe comprises. »

Carmen M. Reinhart et Kenneth S. Rogoff

- « Les périodes de défaut de paiement marquent le début de la récupération économique. »

Eduardo Levy Yeyati et Ugo Panizza



# Des pays ont osé

- Argentine 2001-2005  
« Le fait que l'Argentine soit allée si bien après son défaut de paiement, même sans l'appui du FMI (ou peut-être parce qu'elle n'a pas eu l'appui du FMI), peut conduire à un changement de cette croyance. »  
Joseph Stiglitz
- Equateur 2007-2008 : rachat pour 900 M\$ de titres valant 3,2 Mds\$, économies de 7 Mds\$.
- Russie 1998 : suspension 3 mois



- Islande : affaire « Icesave »
- Norvège 2006 : entre 1976 et 1980, exportation de 156 bateaux vers 21 pays pour 440 millions d'euros ; en 2006, reconnaissance de l'endettement illégitime de 5 pays (Équateur, Égypte, Jamaïque, Pérou, Sierra Leone) et annulation unilatérale des créances pour 62 millions d'euros.



# Les fondements juridiques de l'annulation



# Les dettes, ça se paie toujours ?

- Obligation de rembourser pour des « dettes contractées dans l'intérêt général de la collectivité »
- Exemple des prêts toxiques des acteurs publics locaux en France
- Primauté des droits humains : « En cas de conflit entre les obligations des Membres des Nations unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront. »

article 103 de la Charte de l'ONU





# Etat de nécessité

- Situation de danger pour l'existence de l'État, pour sa survie politique ou économique, comme une instabilité sociale grave ou l'impossibilité de satisfaire les besoins de la population
- *« On ne peut attendre d'un État qu'il ferme ses écoles et ses universités et ses tribunaux, qu'il abandonne les services publics de telle sorte qu'il livre sa communauté au chaos et à l'anarchie simplement pour ainsi disposer de l'argent pour rembourser ses créanciers étrangers ou nationaux. Il y a des limites à ce qu'on peut raisonnablement attendre d'un État, de la même façon que pour un individu... »*

Commission du droit international de l'ONU



# Changement fondamental de circonstances

- Les choses doivent rester en l'état où elles étaient au moment de la signature du contrat
- Hausse des taux d'intérêt
- Traduction du risque de non remboursement intégré par les créanciers



# Vices du consentement

- incompétence du contractant
- corruption du contractant par des moyens directs ou indirects lors de la négociation
- contrainte exercée sur le contractant au moyen d'actes ou de menaces dirigés contre lui
- dol (comportement condamnable qui consiste à porter préjudice à autrui de manière intentionnelle )



# Cause illicite ou immorale du contrat

- endettement lié à l'achat de matériel militaire (violation de la Charte de l'ONU dont l'article 26 impose de réglementer le commerce des armes et de n'affecter que le minimum des ressources au domaine militaire)
- aide liée, ex de la Norvège
- construction de projets non rentables ou qui portent préjudice aux populations et à l'environnement, ex JO
- transformation de dette privée en dette publique
- remboursement d'anciens prêts illégaux

